



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

Ref :05-2024CDAPH

ARRÊTÉ CONJOINT
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE
L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LOIRET (CDAPH)

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite
Et

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.146-9, L.241-5 et suivants, et R241-24 et suivants,

Vu le décret n°2023-575 du 6 juillet 2023 portant adaptation de la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées à la nouvelle organisation territoriale de l'Etat,

Vu l'arrêté du 10 mars 2023 portant composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Loiret,

Vu les propositions du Président du Conseil Départemental du Loiret,

Vu les propositions du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,

Vu les propositions du Directeur académique des services de l'éducation nationale,

Vu le renouvellement de l'instance du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) en date du 12 février 2024 et de la désignation de ses représentants au sein de la COMEX, par courriel du 22 avril 2024,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : L'arrêté initial en date du 10 mars 2023, relatif à la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Loiret, est modifié.

Article 2 : Les modifications à prendre en compte sont les suivantes :

Désignation par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de ses membres, au sein du 7ème collège de la CDAPH

Article 3 : la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, prévue à l'article L.241-5 du code de l'action sociale et des familles, est modifiée et est composée comme suit :

1°- Quatre représentants du département désignés par le Président du Conseil Départemental

TITULAIRES
Monsieur Christian BRAUX Conseiller départemental
Madame Marie Agnès COURROY Conseillère départementale
Madame Ludivine RAVELEAU Conseillère départementale
Monsieur Gérard MALBO Conseiller départemental

SUPPLEANTS
Madame Ludivine CHEVET ou son Représentant Pole personnes âgées - MDA
Monsieur Jacky GUERINEAU Directeur général adjoint du Pôle Citoyenneté et cohésion sociale
Madame Julie HENRY Direction de L'Insertion et de l'Habitat
Madame Faustine PERBAL Chargée de mission Réponse accompagnée pour tous - MDA

2°- trois représentants des services de l'Etat et de l'Agence régionale de santé

- Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant ;
- Le Directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie ou son représentant ;
- La Directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

3°- Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales proposés par Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, parmi les personnes présentées par ces organismes

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Marie Thérèse PINCELOUP (CAF)	Madame Chantal LIROT (CAF)
Monsieur Philippe LAMBERT (CPAM)	Monsieur Jérôme GROISY (CPAM)

4°- Deux représentants des organisations syndicales proposés par le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part, parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives

Union des entreprises du Loiret (UDEL) au titre des organisations professionnelles d'employeurs

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Monsieur Philippe AUDOUIT (UDEL)	Non désigné

UNSA au titre des organisations syndicales de salariés

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Monsieur Jeremy CONDAMINET	Madame Marion CHEVALIER Monsieur Pascal ADAM Madame Cecile TARANILLA

5°- Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par le Directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, parmi les personnes présentées par ces associations

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) et l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre du Loiret (APEL)

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Madame Nathalie DUCASTEL (FCPE)	Madame Mariam OSMAN-FARAH (APEL) Monsieur Daniel CHARTIER (FCPE) Madame Jeanne DUPRE (APEL)

6°- Sept membres proposés par le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et, parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles

Association Départementale de Parents, et amis de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI)

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Monsieur Othman LAGHMIRI	Madame Agnèsy MOKA Madame Lolita BULTEL

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret (ADPEP)

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Madame Agnès SERGENT (ADPEP)	Madame Alice LACROIX

APF France Handicap

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Madame Agnès JOUANNIS PENOT (bénévole APF)	Madame Estelle ROSSIGNON (Vice-Présidente FA)

Association Armée du Salut,

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Monsieur Onesphore MUHIRE	Madame Delphine DORLENCOURT Monsieur David JOULIN Monsieur Laurent NOURY

Fédération des aveugles et amblyopes de France Val de Loire et l'Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (AIDAPHI),

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Madame Béatrice DROULEZ PELLETIER (FAV)	Monsieur Jean Paul BOURGET (Directeur ITEP AIDAPHI) Monsieur Alain POULET (FAV) Monsieur Vincent DUBOIS (FAV)

Union Nationale des Familles et Amis de personnes malades ou/et handicapés psychiques (UNAFAM 45),

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Madame Monique MOULIN	Madame Patricia CAZIMAJOU Madame Isabelle DETRAIT

Association T'HAND'M- APIRJSO

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Madame Salomé BELLEMARE	Madame Cecilia DENIZE Monsieur Kristof COLLIOT Madame Ambre BOUQUIN

7°- Un membre du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) désigné par ce conseil

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur Frédéric ROBICHON	Madame Catherine MIQUEL Monsieur Charles WEISSE

8°- Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées, dont un sur proposition du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et un sur proposition du Président du Conseil Départemental

Organisme gestionnaire d'établissement ou de service pour personnes handicapées proposé par Monsieur le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Non désigné	

Organisme gestionnaire d'établissement ou de service pour personnes handicapées proposé par Monsieur le président du Conseil Départemental du Loiret,

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Monsieur Jean Francois POTHEE Sésame Autisme	Monsieur Jean Christophe PROUST Sésame Autisme

Article 4 : La Préfète et le Président du Conseil départemental nomment, par arrêté conjoint et pour une durée de quatre ans renouvelable, les membres titulaires, à l'exception des représentants de l'Etat, ainsi que des suppléants, dans la limite de trois, pour chaque membre titulaire.

Tout membre démissionnaire ou ayant perdu la qualité à raison de laquelle il a été nommé est remplacé dans les mêmes conditions.

Il peut également être mis fin aux fonctions d'un membre, titulaire ou suppléant, et pourvu à son remplacement, à la demande de l'autorité ou de l'organisme qui l'a présenté.

Pour ceux des membres dont le mandat a une durée déterminée, le remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à courir, à compter du 10 mars 2023.

Article 5 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, le directeur de la Maison départementale de l'autonomie du Loiret, le directeur général des services départementaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département et au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux personnes concernées.

Fait à Orléans, le **04 JUL. 2024**

Le Président du Conseil
Départemental

Marc GAUDET

La Préfète,

Sophie BROCCAS

AR Préfecture - n°contrôle de légalité
045-224500017-20240704-CDAPH0704-AR.

Informations sur l'acte

Numero : CDAPH0704

Objet : Arrêté de nomination des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du Loiret - - -

Date de décision : 04/07/2024

Date de transmission : 14/08/2024

